

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2021-04-423

**Objet : Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – participation 2021**

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (22 titulaires, 1 suppléants)

Membres votants présents : 22 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (dont 7 délivrées à des titulaires et 1 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jérémy Pérédès, Joel Téna, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Ivan Couderc, François Granier.

Procuration : Claude Bernard à Olivier Penin, Mylène Cayzac à Jérémy Pérédès, Jean-François Thomas à Jérémy Pérédès, Bruno Pascal à Annick Chopard, Jean Denat à Katy Guyot, Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

Suppléants avec voix délibérative : Angélique Rouressol

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Paierie Départemental du Gard : Nicolas Sauzet

Pour le Conseil de développement : Excusés en raison des mesures sanitaires

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien Vigouroux, Florent Martinez, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Pascale Fortuna Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie José Pellet, Alain Théron, Régis Vianet.

## Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a institué un club d'entreprises sur son territoire.

Le principe de ce Club est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Le club des entrepreneurs se veut être également le relai des entreprises avec les élus du territoire.

Un comité technique est mis en place (28 janvier 2021) pour orienter le plan d'actions 2021 du réseau, il associe les représentants du PETR, des CCI de Nîmes et de Montpellier et des chefs d'entreprises.

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement.

En 2021, le montant de la participation est fixé comme suivant :

- Entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- Entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- Entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

La crise sanitaire a fortement impacté le tissu économique local. Les entreprises fragilisées, sans réelles perspectives en 2021, reportent ou suspendent leurs projets d'investissement.

Les témoignages, lors de la visioconférence du 11/03/2021 des membres du Club, insistent sur les difficultés présentes et à venir, en particulier de trésorerie.

Dans le même temps, utilité et l'appui du Club sont jugés indispensables face à la solitude des chefs d'entreprise. Ils se disent en souffrance, pointent une fatigue morale et physique.

Face à cette situation, la plupart des clubs du Gard ont proposé à leurs adhérents la gratuité en 2021.

Le PETR pourrait s'engager dans cette démarche de soutien aux entreprises locales membres du Club en proposant la gratuité des cotisations en 2021 et en prenant à sa charge les dépenses liées à l'organisation des rencontres de savoir-faire.

Pour une année pleine de fonctionnement, soit six rencontres de savoir-faire, le montant des dépenses se situe au niveau de 3 260 €.

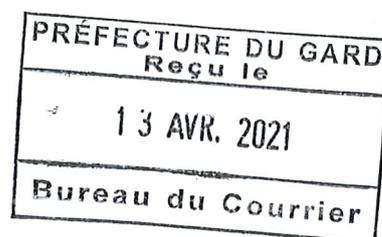
## Il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** la proposition de gratuité des cotisations en 2021 aux membres du Club des Entrepreneurs et la prise en charge par le PETR des frais liés à cette opération,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## Résultat du vote :

Vote pour : 30  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 13.04.21
- Sa publication le : 13.04.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 13.04.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier

